



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 484-2026 CONCERNANT LES CESSIONS POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACE NATUREL MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 265-2008

Le 6 JUILLET 2026, le conseil a adopté le règlement N° 484-2026 concernant les cessions pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espace naturel modifiant le règlement sur le lotissement numéro 265-2008.

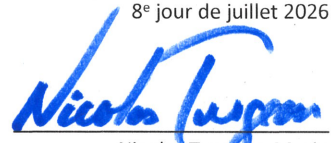
L'objet de ce règlement modificatif encadre les conditions préalables à l'approbation d'un plan d'opération cadastrale en matière de cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 8^E JOUR DE JUILLET 2026.

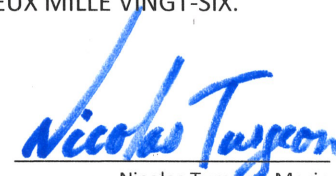
Copie certifiée conforme ce
8^e jour de juillet 2026


Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil CE HUITIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE HUITIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.


Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier